CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations de la mairie, située au 561, rue Principale, le lundi 6 décembre 2021 à 19 h 30.

PRÉSENCES: Madame Martine Verville, mairesse

Madame Josée Lavoie, conseillère Madame Carolle Bouchard, conseillère Monsieur Martial Gauthier, conseiller Monsieur Bruno Simard, conseiller Monsieur Tony Paré, conseiller

Madame Marlène Deschesnes, conseillère

ABSCENCES:

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Pascale Deschesnes, directrice générale et greffière-trésorière

Messieurs Bertrand Villeneuve et Claude Lapointe, citoyen

Madame Lucie Cantin, citoyenne

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021
- 2.3. Déclaration des conflits d'intérêts
- 2.4. Approbation des salaires nets pour le mois de novembre 2021
- 2.5. Liste des comptes de novembre 2021

3. RÉSOLUTIONS

- 3.1. Dépôt des déclarations annuelle des élus municipaux
- 3.2. Dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

- Règlement 276-2021_Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence en milieu de travail
- 4.2. Avis de motion Projet de règlement 277-2021_Taux de taxation 2022
- 4.3. Projet de règlement 277-2021_Taux de taxation 2021
- 5. RESSOURCES HUMAINES
- 6. LOISIRS ET CULTURE
- 7. URBANISME
- 8. CORRESPONDANCE
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, la mairesse, madame Martine Verville, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Bruno Simard

429-12-21

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2.2. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Tony Paré

430-12-21

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre et de la séance extraordinaire du 29 novembre 2021.

2.3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Monsieur le conseiller Bruno Simard, mentionne avoir un intérêt, dans le contrat de déneigement du chemin de la station de traitement de l'eau potable, avec la Municipalité.

2.4. APPROBATION DES SALAIRES NETS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Tony Paré, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Bruno Simard

431-12-21

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil accepte le dépôt du journal des salaires nets au montant de 7 110,95 \$ pour le mois de novembre 2021.

2.5. LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Bruno Simard, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Tony Paré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

432-12-21

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 35 725,63 \$ ainsi que celles des comptes payés d'avance au montant de 24 197.00 \$ pour le mois de novembre 2021.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. <u>DÉPÔT DES DÉCLARATIONS ANNUELLE DES ÉLUS MUNICIPAUX</u>

Les conseillers et les conseillères de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines déposent leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (1996, c.2,a.660).

3.2. <u>DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021</u> ETL'ADOPTION DU PTI 2021-2023

La directrice générale dépose les rapports d'audit portant sur l'adoption du budget 2021 et sur l'adoption du PTI 2021-2023.

Il est fait mention que la Municipalité respecte les procédures et obligations mentionnés aux articles 953.1, 954, 956 du code municipal.

4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

4.1 RÈGLEMENT 276-2021_POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la directrice générale greffière-trésorière a mentionné l'objet du règlement, sa portée et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martial Gauthier, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marlène Deschesnes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

433-12-21

QU'UN règlement portant le **numéro 276-2021** soit et sera adopté et qu'il soit et sera par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

QUE la municipalité adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

4.2 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 277-2021 TAUX DE TAXATION 2022

Je soussigné Josée Lavoie, **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet d'établir les taux de taxations pour l'année 2022.

Un projet de règlement est déposé séance tenante par le membre du conseil qui a donné l'avis de motion.

4.3 PROJET DE RÈGLEMENT 277-2021_TAUX DE TAXATION 2022

ATTENDU QU'un AVIS DE MOTION du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines 06 décembre 2021;

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par règlement, prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité fixe par le présent règlement la taxe foncière générale ainsi que les taxes, tarifs et compensations pour les services d'aqueduc, d'égouts, de cueillette, transport et enfouissement des matières résiduelles, de récupération des matières recyclables et de la collecte, du transport et du traitement des boues de fosses septiques;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Bruno Simard, APPUYÉ PAR madame la conseillère Marlène Deschesnes

434-12-21

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le projet de règlement numéro 277-2021 soit et est adopté, et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement le taux de la taxe de base ainsi que les montants de compensations pour l'année 2022.

- 5 RESSOURCES HUMAINES
- 6 LOISIRS ET CULTURE
- 7 URBANISME
- 8 CORRESPONDANCE
- 9 RAPPORT DES COMITÉS
 - 9.1 SUIVI DU CONSEIL

Les conseillers font un suivi des rencontres de leurs différents comités respectifs.

10 AFFAIRES NOUVELLES

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents de 19 h 50 à 19 h 51

12 <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Bruno Simard

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

435-12-21	QUE la présente assemblée soit et est le	vée à 19 h 52
	MME MARTINE VERVILLE Mairesse	_
	MME PASCALE DESCHESNES Directrice générale et greffière-trésorière	-
		lartine Verville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les ions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
		Martine Verville, mairesse